



Traduire certaine phrase de mon jugement de divorce

Par **vincent**, le **17/09/2009** à **10:09**

Bonjour,

Il y a des mots ou des phrases que je ne comprends pas très bien sur mon jugement de divorce :

" Dit que les dépens seront supportés par moitié par chacune des parties. "

" Dit qu'ils seront recouverts conformément aux dispositions sur l'aide juridictionnelle. "

Je ne comprends pas ces deux phrases qui se suivent.

Pour info, de mon côté j'ai payé un avocat.

Du côté de mon ex-épouse, elle a eue droit à l'aide juridictionnelle.

Merci pour vos réponses.